

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **54.10 %.**

L'avancement des procédures de protection des captages d'eau pour l'ensemble des communes constituant le territoire le Grésivaudan est détaillé en page suivante.

Tableau 1. Indice de protection (IP) des captages sur l'ensemble des communes,
Territoire le Grésivaudan, 2024

Communes	Code commune	Indice de Protection des captages Moyenne par commune
Allevard-les-Bains	38006	37%
Barraux	38027	30%
Bernin	38039	80%
Biviers	38045	80%
Chamrousse	38567	60%
Chapareillan	38075	60%
Crêts en Belledonne	38439	57%
Crolles	38140	60%
Froges	38175	33%
Goncelin	38181	40%
Hurtières	38192	40%
La Buissiere	38062	70%
La Chapelle-du-Bard	38078	50%
La Combe-de-Lancey	38120	67%
La Flachère	38166	70%
La Pierre	38303	30%
La Terrasse	38503	50%
Laval-en-Belledonne	38206	53%
Le Champ-près-Froges	38070	40%
Le Cheylas	38100	80%
Le Haut Breda	38163	46%
Le Moutaret	38268	60%
Le Touvet	38511	46%
Le Versoud	38538	60%
Les Adrets	38002	40%
Lumbin	38214	50%
Montbonnot-Saint-Martin	38249	80%
Plateau-des-Petites-Roches	38395	44%
Pontcharra	38314	80%
Revel	38334	64%
Saint-Ismier	38397	80%
Saint-Jean-le-Vieux	38404	60%
Saint-Martin-d'Uriage	38422	74%
Saint-Maximin	38426	64%
Saint-Mury-Monteymond	38430	60%
Saint-Nazaire-les-Eymes	38431	60%
Saint-Vincent-de-Mercuze	38466	40%
Sainte-Agnès	38350	40%
Sainte-Marie-d'Alloix	38417	40%
Sainte-Marie-du-Mont	38418	60%
Tencin	38501	70%
Theys	38504	58%
Villard-Bonnot	38547	60%
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)		54,10%